



Réf. : LC Int 17-2

Service : Médiation

👤 Jean-François Debavay

📞 02 435 6471

✉️ jean-francois.debavay@iriscare.brussels

Bruxelles, le 23/12/2025

Objet : Nouveau montant d'allocations familiales en Norvège

Madame, Monsieur,

La Norvège nous informe d'une augmentation des allocations familiales pour tous les enfants, à partir du 1^{er} février 2026. Il n'y a plus de distinction d'âge depuis le 1^{er} septembre 2024.

Les montants mensuels sont donc de :

Type	Montant mensuel en Couronne	Montant mensuel en Euro ¹
Enfants de 0 à 18 ans	2.012 NOK	+/- 168,65 €
Famille monoparentale	2.572 NOK	+/- 215,60 €

Je vous remercie de votre collaboration.

Bien à vous,

P.O.

Tania Dekens
fonctionnaire dirigeant

¹ Taux calculé au 19 décembre 2025